

Plan COVID-19 pour le maintien des bourses étudiantes RAQ

Dans le contexte actuel lié à la pandémie de la COVID-19, le RAQ est conscient que de nombreux congrès et stages inter-laboratoires ou internationaux n'auront pas lieu cette année. Soucieux de pouvoir continuer à soutenir ses membres étudiants, le RAQ a décidé de modifier son offre de bourses étudiantes jusqu'à nouvel ordre. En effet, en plus des soutiens financiers déjà offerts, deux nouvelles initiatives de diffusion des connaissances sont désormais accessibles : la prime à la publication scientifique et la prime à la vulgarisation. Vous trouverez ci-après le détail de ces offres exceptionnelles mises à dispositions de tous nos membres étudiants pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Veuillez noter également que vous n'êtes admissible qu'une fois pour chacune des 4 catégories énoncées plus bas.

1. Bourses pour congrès

Les conditions d'obtention de cette bourse de 500 \$ sont maintenues. Les frais découlant de congrès proposant des sessions en ligne comme alternatives à la crise de la COVID-19 sont désormais éligibles.

2. Bourses pour stages inter-laboratoires et internationaux

Les conditions d'obtention de ces deux bourses de 1,500 \$ et 2,000 \$ respectivement sont maintenues. L'obtention de bourses pour des formations réalisées à distance et s'inscrivant dans les thématiques du RAQ est désormais possible, par exemple une inscription à une université d'été ou à un « bootcamp » en ligne (exemple : <https://blogs.cornell.edu/aquaculture/online-course/>). Le montant de cette nouvelle bourse couvrira les coûts réels pour participer à l'activité offerte en ligne.

3. Prime à la publication scientifique

Les conditions nécessaires pour obtenir cette prime de 500 \$ sont :

- Être premier auteur d'un article s'inscrivant dans les thématiques du RAQ et réalisé en collaboration avec un chercheur membre du réseau
- Votre article doit être accepté ou publié dans une revue à comité de lecture
- Vous devez mentionner le RAQ dans vos remerciements

4. Prime à la vulgarisation scientifique

Cette prime est divisée en deux volets : 1- vulgarisation écrite et 2- la vulgarisation orale. Dans les deux cas, vos productions seront mises en ligne (site internet et réseaux sociaux du RAQ), afin de souligner les activités de transfert de connaissances réalisées au sein du regroupement. Notez que dans cette section vous ne pouvez prétendre qu'à une seule des deux catégories de bourses proposées.

1- Vulgarisation écrite :

Vous êtes éligibles à une prime allant jusque 500\$ selon la cible et la portée de votre article de vulgarisation qui traitera de vos travaux de recherche qui s'ancrent dans les thématiques du RAQ. Le montant accordé sera établi selon la portée de votre communication : provinciale, nationale ou internationale (exemple : <https://theconversation.com/ca-fr/topics/aquaculture-38039>).

2- Vulgarisation orale

Vous pouvez prétendre à une bourse de 100\$ en réalisant une vidéo présentant vos travaux de recherche qui s'intègrent dans les thématiques du RAQ. Cette vidéo peut avoir été diffusée dans le cadre d'un projet de vulgarisation externe ou simplement être destinée à la diffusion au sein de notre réseau.

Paramètres de la vidéo :

- Durer entre 1 et 3 min maximum
- Vous présenter (nom/prénom, niveau d'étude, programme ou domaine de recherche)
- Mentionner votre appartenance au réseau
- Présenter votre projet de recherche (problématique, objectifs, localisation, méthode, contribution scientifique et sociétale, etc.)

Communiquez avec nous au raq-coordination@uqar.ca pour déposer une demande ou pour toutes questions.